



Numéro 37
11 décembre
2019



COLZA

- Rappel désherbage

PROTEAGINEUX D'HIVER

- Fin du créneau de semis

CEREALES

- Désherbage

REGLEMENTAIRE

- Directive Nitrate

Enquête séparation vente-conseil

FORMATION

- Pulvérisation

OFFRES DE SERVICE

- Azotez mieux
- Mes Sat'images
- Opti'protect

REUNION TECHNIQUE CARIDF-ARVALIS

Nous vous invitons à venir échanger sur vos interventions du printemps prochain :

Vendredi 13 décembre 2019 à 13 h 30

à BRIE-COMTE-ROBERT (77 257)

(au lycée agricole Bougainville, RD 319 direction Coubert)

En partenariat avec :



Au programme :

- Améliorer ses marges avec la technique : lien entre marges, seuils de commercialisation et technique
- Gestion des maladies des céréales à paille : résistances, nouveautés, programmes, OAD
- Gestion des adventices : perspectives en lutte chimique, focus ergot et ambrosie
- Points clés de réussite des cultures de printemps : désherbage maïs, variétés soja
- Gestion des limaces : tous les antilimaces sont-ils efficaces ?

Inscription **avant le 11 décembre en ligne**, par mail à n.chalmette@arvalis.fr ou par téléphone au 01 64 99 22 91

COLZA

8 feuilles à rosette

▲ Rappel désherbage

Les applications d'herbicides en
méso-triène (CALLISTO) sur
parcelles le permettent.
* L'application du Ielo de

 **RESERVE AUX ADHERENTS**

Condition d'utilisation des antigaminées racinaires sur colza : Hygrométrie > 70 %, absence de vent, température du sol < 10° C, humidité du sol suffisante pendant et après intervention, aucun délai avant la pluie pour le KERB FLO mais 1 h avant la pluie pour le IELO.

PROTEAGINEUX D'HIVER

▲ Fin du créneau de semis

Arrivé à la mi-décembre, il est maintenant trop risqué d'entreprendre le semis des protéagineux d'hiver. Le nombre de jours cumulés avant les grandes périodes de froid ne serait pas suffisant pour bien endurcir les protéagineux.

Document rédigé par :

Louise VAN CRANENBROECK
07 79 99 53 40

Service Agronomie

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 75

www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.15-2. 19/10/18

Avec le soutien financier de :



SEINE-MAIRIE
LE DÉPARTEMENT

SEINE-MAIRIE
LE DÉPARTEMENT

SEINE-MAIRIE
LE DÉPARTEMENT

🚩 Rappel des précautions sur le désherbage

Etant donné les dates tardives, adapter vos programmes herbicides :

➤ Exemple de programme post-levée



RESERVE AUX ADHERENTS

- En pré-levée : DEFI 2
- En post-levée : essais

➤ Attention, éviter d'intervenir si des températures négatives sont prévues le lendemain ou le surlendemain de l'intervention. Les herbicides sensibilisent les cultures au froid, d'autant plus quand les implantations sont difficiles.

➤ Eviter d'intervenir au stade pointant de la céréale car risque de phytotoxicité, il convient d'attendre le stade deuxième feuille pointante avant d'intervenir en post-levée (voir schéma).

➤ Si nécessaire (désherbage insuffisant, levées échelonnées), il sera encore possible de réaliser un rattrapage de décembre à sortie hiver (avec du Prosulfocarbe, Chlortoluron selon réglementation, DFF...)

➤ **Ne pas hésiter à contacter votre conseillère ou conseiller pour un tour de plaine.**

Rappel des conditions d'application des herbicides de prélevée : les herbicides qui agissent au niveau des racines ou qui y pénètrent, ne sont pas dépendants de la qualité de pulvérisation. En revanche, il est nécessaire de pulvériser sur un sol humide. Absence de vent.

Rappel des conditions d'application des herbicides de post-levée : hygrométrie > 70 %, absence de vent et de brouillard, températures douces, éviter les amplitudes thermiques > à 15° C et les gelées matinales < à -1° C.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

🚩 5^{ème} Programme d'actions Directive Nitrates

🚩 Obligations minimales

La Directive Nitrates impose pour toutes exploitations de plus de 3 ha en grandes cultures de réaliser :

- 2 RSH minimum
- 1 pesée en sortie d'hiver sur colza (ou estimation satellite ou tous autres moyens d'estimation fiables).

🚩 Cas particulier des Zones d'Actions Renforcées (ZAR)

Pour les personnes exploitant plus d'un îlot cultural en ZAR, le nombre de reliquats obligatoires passe à **4 par an** (dont 2 minimums dans la ZAR). Dans le cas où un seul îlot est en ZAR, le nombre de reliquats obligatoires passe à 3 par an. Si cet îlot est en colza, le reliquat supplémentaire est remplacé par une pesée ou tout autre outil d'évaluation de l'azote absorbé en sortie d'hiver.

🚩 Comment savoir si je suis en ZAR ?

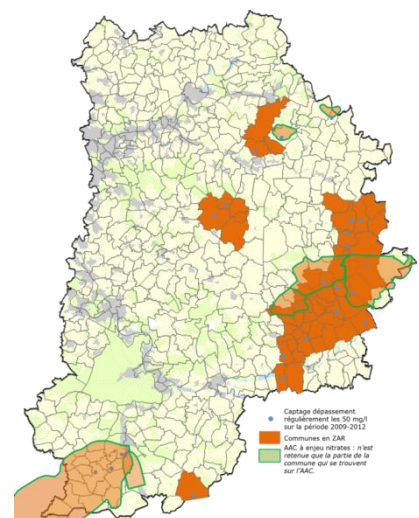
Il y a deux types de ZAR :

- celles qui suivent les limites communales.
- celles qui ont une délimitation, liée à la délimitation d'une aire d'alimentation des captages (AAC).

Sur le secteur nord les communes concernées par une AAC sont : Doue et Hondevilliers

Les communes situées en ZAR en complément des aires d'alimentation de captages sont : Aulnoy, Jouarre, Saint-Germain-Sous-Doue et Saint-Mars-Vieux-Maisons

Pour visualiser les cartes et vérifier si vous êtes concernés par une AAC, vous reporter à [l'Arrêté N°2014153.0011](#).



ENQUETE SEPARATION CONSEIL-VENTE

Le réseau des Chambres d'agriculture organise une grande enquête sur l'utilisation et l'achat des produits phytosanitaires. Pour participer merci de cliquer [ici](#)

LA SÉPARATION DU CONSEIL ET DE LA VENTE VA IMPACTER LE CONSEIL EN MATIÈRE D'UTILISATION ET D'ACHAT DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

PARTICIPEZ À NOTRE ENQUÊTE EN LIGNE

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France souhaite recueillir votre opinion pour toujours mieux vous conseiller et vous accompagner au quotidien ! Quelle est votre stratégie en terme de conseil et vos besoins ?

Vos avis et vos réponses nous aideront à adapter nos approches et ainsi vous apporter à l'avenir des réponses et des services indépendants toujours plus pertinents.

Partagez avec nous vos idées et vos suggestions sur ce sujet jusqu'au 15 décembre 2019, en seulement 10 minutes :

Votre avis nous intéresse !

Parce que nous sommes tous concernés par l'agriculture, votre avis nous intéresse pour toujours mieux vous accompagner selon vos besoins !

Allez jusqu'au bout du questionnaire, sinon nous ne pourrions pas le prendre en compte.

NOUS CONTACTER

Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France
01 39 23 42 00
accue@idf.chambagri.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

FORMATION PULVERISATION

La pulvérisation est au cœur de nombreuses préoccupations :

- économiques avec une recherche de réduction des charges opérationnelles et de structures ;
- techniques avec la nécessité d'intervenir dans les meilleures conditions pour réduire l'effet des bioagresseurs sur la production ;
- organisationnelles en raison de l'agrandissement des exploitations et de l'éloignement des parcelles ;
- environnementales aussi bien au niveau des risques de pollutions ponctuelles que diffuses, en particulier dans le cadre de la protection des aires d'alimentation de captage en Seine-et-Marne ;
- et enfin sociale avec un regard de plus en plus critique de la société sur ce matériel.

Cette **formation sur la pulvérisation** vous permettra d'améliorer la qualité de pulvérisation et de mettre à jour vos connaissances sur l'évolution du matériel, les produits phytosanitaires et le développement des produits de biocontrôle.

Dates et lieux : **le jeudi 30 janvier à Provins**
Ou le vendredi 31 janvier à St-Pierre-Les-Nemours
(attention changement de date)

Objectif: Maîtriser la qualité de sa pulvérisation ainsi que la réglementation associée.

Programme : -Qualité de l'eau de pulvérisation (pH, dureté, conductivité...)

- Les grands types de buses (intérêt, limites...)
- Les gouttelettes de pulvérisation (relation buse/pression, caractérisation...)
- Formulations des produits phytosanitaires (leur influence sur la qualité de pulvérisation)
- La dérive (mécanisme, identification et correction)
- Les adjuvants (rétention, mouillabilité ...)

Cas pratiques avec l'outil pédagogique PULV&DYME (banc de pulvérisation) qui simule différentes conditions de pulvérisation.

Intervenant: Roland Delclaud de la société DE SANGOSSE

Coût: formation VIVEA

Information / inscription:

Pour Provins : Sébastien PIAUD 06 07 18 17 66 ou sebastien.piaud@idf.chambagri.fr

Pour St Pierre Les Nemours: Mathurin PHILIPPEAU 0673353159 ou mathurin.philippeau@idf.chambagri.fr

NOUVEAU SERVICE MES SAT 'IMAGES : Mesure de la biomasse par image satellite

• Calendrier



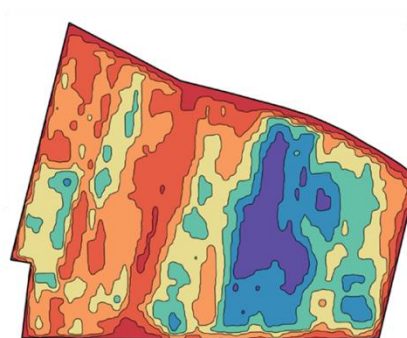
mes **sat'im'ages**
PILOTEZ ET MODULEZ VOS FERTILISATIONS AZOTÉES

• Livraison

7 €/ha
 Prix comprenant
 EH et SH

Carte de Biomasse EH
 Carte de Biomasse SH
 Dose totale à épandre
 Carte de modulation automatique

| | | |
|--|-----------------------|--|
| Dose moyenne : 134 unités | Dose moyenne (unités) | |
| Apport de MO : OUI | 84 (3,77ha 6%) | |
| Date image utilisée entrée hiver : 02/11/2018 | 100 (6,26ha 11%) | |
| Biomasse moyenne entrée hiver : 2.11 kg/m² | 119 (8,54ha 15%) | |
| | 132 (11,93ha 20%) | |
| | 146 (13,83ha 24%) | |
| Date image utilisée sortie hiver : 15/02/2019 | 159 (10,76ha 18%) | |
| Biomasse moyenne sortie hiver : 1.02 kg/m² | 180 (3,03ha 5%) | |



Nous contacter si intéressés, mesures encore possibles car les images prises au cours du temps sont enregistrées.

OPERATION AZOTEZ MIEUX



La Chambre d'agriculture renouvelle l'opération AZOTEZ MIEUX, une opération de reliquats azotés avec des tarifs négociés. Inscrivez-vous rapidement auprès de votre conseillère ou conseiller pour réaliser vos reliquats sortie hiver.

Pour obtenir le bulletin d'inscription de l'opération **AZOTEZ-MIEUX** cliquer [ici](#).

Le suivi et l'archivage des résultats peut désormais se faire avec la plateforme **easy@nalyse**. Easy Analyse est une plateforme en ligne qui permet de commander et de remplir facilement ses questionnaires pour les RSH réalisé avec AUREA. Les sachets ainsi que les questionnaires pré-remplis vous seront alors directement envoyés chez vous. Plus d'informations lors de la commande de vos reliquats.

➤ Mode d'emploi

Via les navigateurs CHROME ou INTERNET EXPLORER seulement :

1. Connectez-vous sur <https://easyanalyse.fr/>
2. Identifiant : 1000262 ; Mot de passe : n° Siret de l'exploitation
3. Choisir le nombre d'analyses souhaitées
4. Remplir le questionnaire par parcelle
5. Enregistrer

| Reliquat sortie hiver | | | |
|--|-------------------|----------------------------|------------|
| | Eco-participation | 2 horizons | 3 horizons |
| Sans calcul de la dose X | 6,75 €/horizon | 13,90 € | 20,85 € |
| Avec calcul de la dose X | 8,25 €/horizon | +0,20 €/horizon 16,90 € | 25,35 € |
| AZOFERT Betteraves | | | |
| Avec calcul de la dose X | 10,00€/horizon | 20,00 € | 30,00 € |
| Analyses de sols (tarifs valables si réalisation sur une même parcelle qu'un RSH) | | | |
| Analyse chimique de base | 43,20 € | | 44,20 € |
| | | +1,00 € | |
| Analyse chimique complète | 54,90 € | | 55,90 € |

OPTIPROTECT : prévisions des risques maladies et des stades sur blé

Optiprotect est un **outil d'aide à la décision** qui calcule chaque jour une **prévision des stades** et **les risques de maladies sur blé tendre et blé dur** pour Piétin-verse (dates d'observation), Rouille jaune (dates d'observations), Septoriose (alerte et date optimale de premier traitement), Rouille brune (alerte et date optimale de traitement), Fusariose des épis (alerte et date optimale de traitement).



Les informations sont consultables dans l'outil Mes p@rcelles (disponible également pour les non abonnés).



Retrouvez la vidéo de présentation via le lien suivant : [Vidéo Optiprotect](#)

| Nombre de parcelles | Abonné Mes p@rcelles (en € HT) | Non abonné Mes p@rcelles (en € HT) |
|---------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| 5 parcelles | 175 € | 215 € |
| 10 parcelles | 199 € | 240 € |
| 11 à 20 parcelles | 255 € | 305 € |

Pour plus d'informations, contactez votre conseiller ou votre conseillère de secteur



Retrouvez les bulletins info.pl Aïne, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.
La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Toute rediffusion et reproduction interdites.